



Bulletin d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025

(Cours du 26/08/2024 au 29/06/2025)

Nom de l'élève : Prénoms :

Date et lieu de naissance : ... / ... / A Pays :

Si l'élève est mineur, NOM et prénom du représentant légal :

Mail :@.....(de l'élève ou des parents) Tél. :

Adresse :NPA : Localité :

Je m'inscris au cours (cocher l'instrument, l'âge et la paiement selon la formule choisie) :

INSTRUMENT →	<input type="radio"/> Batterie	<input type="radio"/> Piano	<input type="radio"/> Guitare	<input type="radio"/> Basse	<input type="radio"/> Chant	<input type="radio"/> Songwriting
--------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

ÂGE →	<input type="radio"/> ENFANTS DE 6 À 8 ANS	<input type="radio"/> ENFANTS DE 8 À 12 ANS	<input type="radio"/> ADOLESCENTS DE 12 À 18 ANS	<input type="radio"/> ADULTES
-------	---	--	---	-------------------------------

PAIEMENT EN 12 MOIS ou ↓	<input type="radio"/> Cours collectif de 30 mn 98 CHF	<input type="radio"/> Cours collectif de 45 mn : 132,90 CHF	<input type="radio"/> Cours collectif de 60 mn : 163 CHF/12 mois
	<input type="radio"/> Cours individuel de 30 mn . 132,90 CHF	<input type="radio"/> Cours individuel de 45 mn : 173 CHF	<input type="radio"/> Cours individuel de 60 mn : 228 CHF

PAIEMENT EN 10 MOIS →	<input type="radio"/> Cours collectif de 30 mn : 117,60 CHF	<input type="radio"/> Cours collectif de 45 mn 159,50 CHF/10 mois	<input type="radio"/> Cours collectif de 60 mn : 195,60CHF
	<input type="radio"/> Cours individuel de 30 mn : 159,50 CHF	<input type="radio"/> Cours individuel de 45 mn 207,60 CHF	<input type="radio"/> Cours individuel de 60 mn : 273,60 CHF

AUTRES : COURS INTENSIFS → PAIEMENT en 10 ou 12 mois	<input type="radio"/> Cours collectif de 180 mn hebdomadaires : 443 CHF sur 12 mois (1)	<input type="radio"/> Cours collectif de 180 mn hebdomadaire : 531,60 CHF sur 10 mois (1)	1) Pour les cours intensifs : 3 cours par semaine de septembre à juin, soit 114 leçons sur l'année, en groupe ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.
	<input type="radio"/> Cours individuel de 180 mn hebdo : 620 CHF sur 12 mois (1)	<input type="radio"/> Cours individuel de 180 mn hebdo : 744 CHF/ 10 mois (1)	

Cours hebdomadaires dispensés sur la base de 38 cours annuels, fériés inclus.

Hors formule, le tarif horaire est de 85 CHF/h en cours individuel et de 65 CHF/h en cours collectif.

Tous nos tarifs, conditions et calendrier scolaire sont visibles sur notre site internet www.drumsandco.ch

Inscription en cours d'année : du/...../20..... au/...../20..... inclus. Montant..... CHF/mensuel

Réduction sur justificatif : Motif : Nouveau tarifCHF/mensuel jusqu'au/...../20.....

Frais d'inscription annuels : **47,00 CHF** à payer lors du 1er versement.

Paiements par virements bancaires : Drums&Co.ch SNC - IBAN : CH58 0900 0000 1488 5258 6

BIC : POFICHBEXXX Compte Postal : 14-885258-6

Paiements par QR Facture (+ 3 CHF/QR Facture)

Droit à l'image : J'autorise l'École de musique Drums&Co.ch à me photographier ou filmer dans le cadre des cours, activités et manifestations publiques proposés par l'École et ceci à des fins pédagogiques, de communication commerciale : OUI NON

Je m'inscris et m'engage à régler les frais d'inscription et d'écolage selon la formule choisie.

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce bulletin d'inscription et les accepte.

Fait à Genève, le/...../ 20..... - une copie de ce bulletin a été remise à l'élève/parent

Si l'élève est mineur, nom et prénom du représentant légal :

Signature de l'élève (ou de représentant légal signataire) : La Direction (timbre et signature)

Conditions générales

I - Paiement des cours :

Les leçons sont prises, soit en groupe restreint, soit en individuel. Les boxes d'entraînement sont gratuits. Paiement mensuel sur 12 ou 10 mois pour tous les cours d'instrument, soit 1 cours hebdomadaire de septembre à juin, en groupe restreint ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Le paiement s'effectue en 10 mensualités (de septembre à juin inclus) ou en 12 mensualités (de septembre à août inclus), par avance, avant le 05 de chaque mois.

Les frais du 1er rappel s'élèvent à 35 CHF et les frais des rappels avant poursuites à 45 CHF. Les frais de poursuites sont intégralement à la charge du débiteur.

En cas d'inscription en cours d'année, le paiement se fait au prorata, hormis les frais d'inscription.

Les leçons n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés selon le calendrier fixé par l'État de Genève (voir notre site internet).

II - Réductions et parrainages : Une réduction de 10% sur les frais d'écolage est accordée aux élèves bénéficiaires de l'AVS, de l'AI et aux chômeurs, sur justificatif ou lorsque plusieurs membres (parents/enfants/frères) d'une même famille sont inscrits à l'École (réduction **7%** pour chacun des membres).

Parrainages : hors famille proche, une réduction de **5%** est accordée sur les frais d'écolage du parrain, valable durant l'année scolaire en cours à tout élève qui parraine une personne de son entourage pour une première inscription. Cette réduction peut être cumulée avec d'autres réductions.

III – Absences : Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours en groupe ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut remplacer le cours en intégrant l'élève à un autre groupe, en fonction de ses disponibilités.

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours individuels ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut déplacer le cours individuel en fonction de ses disponibilités ou proposer à l'élève d'intégrer un cours en groupe.

Dans tous les cas, l'élève devra avertir son professeur aussi tôt que possible, par téléphone et au minimum 24 heures à l'avance. En cas de retard de l'élève, le temps manqué n'est pas compensé.

En cas d'absence du professeur, tous les cours prévus sont remplacés : l'élève est prévenu par téléphone au minimum 24 heures à l'avance.

IV – Résiliation : L'inscription vaut pour une année scolaire, elle constitue un engagement ferme pour toute l'année scolaire. Lors de la première inscription, l'élève peut résilier par courriel son engagement au terme du premier mois. Dans ce cas-là, les cours pris sont payés selon la formule choisie, ramenée au tarif horaire (soit formule choisie multipliée par 12 ou 10 mois, divisée par 38 cours = tarif horaire).

Néanmoins, tous les élèves peuvent résilier leur engagement jusqu'au 31 janvier de chaque année, avec effet au 1er février. La résiliation se fait au moyen d'une lettre recommandée adressée à Drums&co.ch, SNC à l'adresse indiquée en bas de page avant le 31 janvier. Lorsque la formule choisie est sur 12 mois, les cours se terminent le 31 janvier mais l'écolage reste dû jusqu'au mois de février inclus.

Pour tous les élèves, une résiliation après le 31 janvier entraîne le paiement de l'écolage jusqu'au terme de l'année scolaire, soit le 30 juin pour les paiements sur 10 mois ou le 31 août pour les paiements sur 12 mois.

En cas de force majeure (accident grave invalidant ou longue maladie de plus de trois mois de l'élève), et à condition d'en fournir un justificatif médical valable, l'élève pourra résilier son inscription pour la fin du mois en cours. Il reste redevable du paiement dudit mois.

Drums&co.ch SNC se réserve le droit de résilier, par lettre recommandée, l'inscription d'un élève, lorsque son comportement à l'École est inadéquat avec le bon déroulement des cours et en cas de deux mensualités restant impayées. La résiliation a un effet immédiat.

Changement de formule en cours de scolarité ou réduction

A compter du/...../20..... Nouvelle(s) formule(s) : Nouveau tarif : CHF/mensuel
et/ou

A compter du/...../20..... Réduction sur justificatif - nouveau tarif CHF/mensuel

Genève, le/...../20.....

Signature de l'élève (ou du représentant légal signataire)

La Direction (timbre et signature)

.....

.....